Informations de base

2019/2083(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR)	07/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	METSOLA Roberta (EPP)	06/11/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
04/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0072/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0117/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2083(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00832

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.855	13/12/2019	
Avis de la commission	LIBE	PE643.088	30/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.056	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0072/2020	04/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0117/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
NOVAKOV Andrey	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	19/02/2020	Frontex

Acte final
Budget 2020/1975 JO L 417 11.12.2020, p. 0444

Décharge 2018: Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX)

2019/2083(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 588 voix pour, 95 contre et 10 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes pour l'exercice 2018 s'élevait à 288.663.520 EUR, soit une augmentation de 2,89 % par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 98,37 %, soit une légère augmentation de 0,74 % par rapport à 2017. Le Parlement a noté avec inquiétude que le taux d'exécution des crédits de paiement était faible, à 69,69 %, soit une augmentation de 3,27 % par rapport à 2017.

En 2018, l'Agence a conclu des accords de financement avec des pays coopérants pour des activités opérationnelles, ce qui représente 59 % du budget de l'Agence.

Reports

Les reports budgétaires de l'Agence à 2019 se sont élevés à 83.000.000 EUR (29 %), soit un pourcentage légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Le taux de reports annulés en 2018 était de 11.000.000 EUR (12 %), soit un peu moins que l'année précédente en termes relatifs. Les principales raisons des reports et des annulations étaient les défis posés par le tableau des effectifs en ce qui concerne le nombre et le profil du

personnel, le retard pris dans le lancement du projet de construction des nouveaux locaux de l'Agence, la nature pluriannuelle des projets relatifs aux technologies de l'information et des communications, et la surestimation de l'ampleur et du coût des activités des pays coopérants.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs n'était pourvu qu'à 72,49 %, avec 303 agents temporaires nommés sur les 418 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;

- bien que l'Agence ait poursuivi ses efforts de recrutement et augmenté le nombre de ses effectifs de 526 à 630 en 2018, elle n'a toujours pas atteint le nombre de 760 agents autorisés dans son tableau des effectifs de 2018;

- l'Agence a introduit un régime révisé de financement des opérations conjointes et des retours en 2018, qui est basé sur des conventions de subvention simplifiées avec les États membres utilisant des coûts unitaires standardisés pour les ressources humaines; l'Agence devrait améliorer la qualité de ses travaux visant à fixer des objectifs quantitatifs et des valeurs cibles spécifiques pour les opérations conjointes. Elle devrait prendre l' initiative pour mettre à disposition des informations sur ses activités opérationnelles;

- à la suite de la récente révision de son cadre de contrôle interne, l'Agence a veillé à ce que toutes les décisions visant à passer outre aux contrôles ou à s'écarter des processus et procédures établis soient documentées, dûment approuvées et enregistrées de manière centralisée;

- en ce qui concerne la construction du nouveau bâtiment du siège et la création d'une école européenne à Varsovie, un terrain adéquat a été attribué à l'Agence par les autorités polonaises en 2019 ; la planification est en cours pour construire des locaux spécialement conçus pour le siège de l'Agence d'ici la fin 2024. Le conseil d'administration des écoles européennes doit être invité par les autorités polonaises à l'automne 2019 à envisager l'accréditation d'une école européenne associée de type II à Varsovie, qui serait opérationnelle en partie à partir de l'année scolaire 2020-2021.